

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 septembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Points 36 et 37 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

Règlement pacifique de la question de Palestine**Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 65/16 de l'Assemblée générale. Il contient les réponses des parties concernées aux notes verbales que le Secrétaire général leur a adressées comme suite au paragraphe 26 de ladite résolution. Le rapport comprend également les observations du Secrétaire général sur l'état actuel du conflit israélo-palestinien et sur l'action internationale menée en vue de faire progresser le processus de paix et de parvenir à un règlement pacifique. Il porte sur la période allant de septembre 2010 à août 2011.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 65/16 de l'Assemblée générale.

2. Le 1^{er} juillet 2011, comme suite à la demande formulée au paragraphe 26 de la résolution précitée, j'ai adressé au Président du Conseil de sécurité une lettre qui se lisait comme suit :

« J'ai l'honneur de me référer à la résolution 65/16, adoptée par l'Assemblée générale le 30 novembre 2010 à sa soixante-cinquième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Question de Palestine".

Au paragraphe 26 de cette résolution, l'Assemblée "prie le Secrétaire général de poursuivre ses démarches auprès des parties concernées, en consultation avec le Conseil de sécurité, en vue de parvenir à un règlement pacifique de la question de Palestine et de promouvoir la paix dans la région, et de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport sur ces démarches et sur l'évolution de la situation en ce qui concerne cette question".

Afin d'assumer mes responsabilités concernant la soumission de rapports en application de cette résolution, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre les vues du Conseil de sécurité d'ici au 31 juillet 2011.

Rappelant l'obligation faite au Secrétariat par la résolution 52/214 de l'Assemblée générale de respecter scrupuleusement la limite fixée pour les rapports, je souhaite encourager le Conseil de sécurité à se limiter à 1 500 mots. »

3. À la date du 19 septembre, cette demande était restée sans réponse.

4. Dans une note verbale adressée aux parties concernées le 11 mai 2011, j'ai demandé à connaître la position des Gouvernements de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne, ainsi que de l'Organisation de libération de la Palestine, concernant toute mesure qu'ils auraient prise pour appliquer les dispositions pertinentes de la résolution. Au 31 août 2011, les réponses d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine avaient été reçues. La note verbale de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 5 juillet 2011, est libellée comme suit :

« Comme il est précisé dans les comptes rendus de séance, Israël a voté contre cette résolution, comme il avait voté contre les résolutions analogues adoptées antérieurement par l'Assemblée générale. La Mission permanente d'Israël souhaite rappeler les considérations qui ont guidé son vote, compte tenu de la situation actuelle.

Malgré les efforts considérables déployés par le Gouvernement israélien au cours de l'année écoulée pour relancer les négociations avec l'Autorité palestinienne et encourager des conditions de croissance économique et de développement et malgré la grande amélioration des indicateurs économiques tant en Cisjordanie qu'à Gaza, le terrorisme palestinien s'est poursuivi et continue d'être une réalité alarmante.

Les organisations terroristes situées en Cisjordanie continuent activement de planifier, de préparer et de tenter de commettre des attentats. En 2010,

463 attentats terroristes ont été perpétrés depuis la Cisjordanie ou dans ce territoire, tuant neuf citoyens israéliens. Ces attentats ont été commis sous toutes les formes possibles et sur tous les fronts, notamment par le Hamas.

Le premier semestre de 2011 a vu une escalade alarmante dans la nature des actions terroristes menées contre des cibles israéliennes en Cisjordanie et à Jérusalem. Au cours des cinq premiers mois de 2011, 278 attentats terroristes ont été perpétrés depuis la Cisjordanie ou dans ce territoire, provoquant la mort de 11 citoyens israéliens, dont, en mars 2011, les cinq membres d'une même famille (le père, la mère et trois enfants de 11 ans, 4 ans et 3 mois), la famille Fogel, sauvagement assassinés dans leur sommeil par deux terroristes qui s'étaient introduits chez eux.

En 2010, 372 attentats terroristes ont été commis depuis la bande de Gaza. Au cours des quatre premiers mois de 2011, on a vu une augmentation alarmante des attaques terroristes commises depuis la bande de Gaza, qui étaient déjà au nombre de 163. Une autre escalade alarmante a lieu dans la nature des attentats, dans lesquels, en plus des missiles Grad, des fusées et des obus de mortier, des missiles antichar sont à présent utilisés contre les populations civiles israéliennes. Le 7 avril 2011, un missile antichar tiré depuis Gaza a atteint un car scolaire, blessant deux Israéliens, dont un adolescent de 16 ans qui a été grièvement touché.

Parallèlement à la campagne terroriste contre Israël, l'Autorité palestinienne a poursuivi sa campagne visant à légitimer le terrorisme. La glorification des auteurs de meurtres d'Israéliens est une pratique institutionnelle de l'Autorité palestinienne et du Hamas. Ainsi, l'artère principale de Ramallah a récemment été baptisée du nom du terroriste Yehieh Ayash, qui porte la responsabilité de la mort de plus de cent Israéliens et est l'un des cerveaux du concept d'attentat-suicide; à Bethléem, une colonie de vacances pour filles porte le nom de Dalal Mugrabi, auteur d'un attentat terroriste contre un bus, qui avait provoqué la mort de 37 Israéliens (dont 12 enfants); et la place Rim, à Gaza, porte le nom de Rim Al Riyachi, kamikaze responsable de la mort de quatre Israéliens.

Bien implanté à Gaza grâce à l'appui de l'Iran, le Hamas continue de se constituer un arsenal d'armes de plus en plus variées et destructrices, et se livre à un véritable trafic d'armes dans le vaste réseau de tunnels qui passent sous la frontière entre Gaza et l'Égypte.

Par ailleurs, le Hamas garde au secret depuis cinq ans le caporal israélien Gilad Shalit, qu'il a enlevé et dont le dernier signe de vie remonte à un enregistrement diffusé par le Hamas le 25 juin 2007. Depuis le début de sa captivité, Gilad Shalit n'a pas été autorisé à avoir accès à du personnel humanitaire international, en violation de la pratique de base en la matière. Le régime du Hamas continue de rejeter les conditions fixées par le Quatuor, s'obstine à appeler à la destruction d'Israël et reste déterminé à mener à bien ce sombre dessein.

Il est préoccupant que la résolution 65/16 ne mentionne rien de ce qui précède.

En dépit de la campagne de violence et d'incitation concertée et obstinée, Israël, montrant son attachement aux principes humanitaires, continue de

faciliter l'entrée à Gaza de grandes quantités de fournitures humanitaires et autres produits. En 2010, on a enregistré une augmentation de 28 % du nombre de camions de marchandises qui sont entrés à Gaza (39 868 en 2010 contre 31 055 en 2009), et le nombre moyen de camions de marchandises qui entrent à Gaza est de 163 par jour, soit une augmentation de 43 % par rapport à 2009. Les exportations depuis la bande de Gaza ont également augmenté : 152 tonnes de fraises et 368 208 fleurs ont été exportées en 2010. La même année, 17 924 patients et leurs accompagnateurs ont été autorisés à quitter la bande de Gaza pour bénéficier de soins, soit 70 % de plus qu'en 2009. Tout au long de l'année, Israël assure l'approvisionnement de la bande de Gaza en électricité. L'acheminement de gazole pour la centrale électrique de Gaza a été fait selon les demandes de l'Autorité palestinienne : 70 876 781 litres de gazole ont été livrés.

Ces changements ont permis une hausse de 15 % du produit intérieur brut (PIB) de Gaza 2010. Cette tendance positive s'est poursuivie au cours du premier trimestre de 2011, qui a enregistré une croissance de 24,4 % du PIB et une augmentation de 20 % du PIB par habitant par rapport au premier trimestre de 2010.

Le Gouvernement israélien a également autorisé l'adoption de mesures importantes pour assouplir les restrictions en matière de sécurité en Cisjordanie. En 2010, 98 barrages routiers ont été démantelés dans toute la Judée et la Samarie et on peut désormais circuler librement entre toutes les grandes villes palestiniennes de Judée et de Samarie – de Djénine dans le nord à Hébron dans le sud. La croissance du PIB en Cisjordanie a été de 8 % en 2010 et les visites touristiques ont augmenté de 49 %, principalement à Bethléem.

La tendance positive s'est maintenue au cours du premier trimestre de 2011, pendant lequel le PIB a augmenté de 3,4 % par rapport au premier trimestre de 2010.

Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement israélien n'a pas cessé d'inviter l'Autorité palestinienne à des pourparlers de paix, sans conditions préalables. Israël espérait ainsi relancer des négociations directes qui permettraient de parvenir à un règlement global du conflit.

Malgré la grave menace qui continue de peser sur sa sécurité, Israël n'a ménagé aucun effort pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, créer des conditions favorables à la croissance économique côté palestinien et engager un dialogue politique avec l'Autorité palestinienne. Les mesures prises par Israël ont favorisé une amélioration de l'économie à Gaza et en Cisjordanie, et il est surprenant qu'aucune mention n'en soit faite dans la résolution 65/16.

Par conséquent, la résolution 65/16 rejoint les nombreuses résolutions unilatérales que l'Assemblée générale adopte chaque année sur Israël et qui n'ont d'autre effet que de saper la crédibilité de l'ONU en tant qu'agent impartial au service de la paix. La Mission permanente saisit cette occasion pour engager le Secrétaire général à user de ses bons offices pour faire cesser cette pratique pernicieuse. »

5. La note verbale de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 27 juin 2011, est ainsi libellée :

« La Palestine estime que la résolution 65/16 tient une place centrale dans les efforts déployés au niveau international en vue d'un règlement juste et pacifique de la question de Palestine. Elle constitue l'un des grands piliers de l'action menée par le système des Nations Unies dans son ensemble à l'égard de la Palestine, conforme à la responsabilité permanente qui incombe aux Nations Unies à l'égard de cette question dans l'attente d'un règlement satisfaisant de tous ses aspects. Cette responsabilité émane du pacte international qui n'a pas été respecté depuis la décision de l'Assemblée générale de consacrer la partition du Mandat pour la Palestine en deux États, par sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, qui a entraîné la création de l'État d'Israël en 1948 et le déracinement, la dépossession et la dispersion du peuple palestinien et la perpétuation d'une situation tragique depuis plus de 63 années, durant lesquelles le peuple palestinien a été privé par Israël, Puissance occupante, de ses droits fondamentaux inaliénables et de sa liberté, et soumis à l'oppression et à de dures privations.

Les dirigeants palestiniens appuient sans réserve la résolution 65/16, résolution une fois de plus adoptée par une écrasante majorité et qui réaffirme de manière générale les paramètres d'un règlement juste, durable et pacifique, fondé sur le droit international, les résolutions pertinentes des Nations Unies et les mandats convenus du processus de paix, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, en particulier le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor. À cet égard, ainsi qu'il est indiqué dans la résolution, il existe un solide consensus international en faveur de la solution des deux États, qui prévoit un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant dans la paix et la sécurité côte à côte avec Israël sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États, et un règlement équitable du sort des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1948.

Au cours de la période qui a suivi l'adoption de la résolution 65/16, les dirigeants palestiniens, sous la direction du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Salam Fayyad, se sont efforcés d'obtenir un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien et de la question de Palestine dans son ensemble conformément aux principes consacrés par la résolution. Dans tous ses efforts, la Palestine a été fermement guidée par le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que par la multitude de résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social, et par l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) en date du 9 juillet 2004.

L'exercice effectif par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination – affirmé comme un droit *erga omnes* par la CIJ – continue d'être l'objectif ultime des dirigeants palestiniens. En outre, un solide consensus international règne autour de la reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination et à un État indépendant et du soutien qu'il

faut y apporter, ainsi qu'en témoignent les résolutions pertinentes, dont la plus récente est la résolution 65/202, et la reconnaissance accordée à la Palestine par près de 120 pays à ce jour. Les dirigeants palestiniens continuent d'agir de manière concertée à tous les niveaux – national, régional et international – pour permettre au peuple palestinien d'exercer ce droit et tous les autres droits inaliénables, y compris le droit au retour, sur la base des résolutions des Nations Unies et des principes de la légalité internationale, et d'exhorter la communauté internationale à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent à cet égard.

En particulier, les mesures prises de façon bilatérale et multilatérale au cours de l'année écoulée par la Palestine visent à induire un changement positif sur les plans politique et diplomatique, ainsi que sur le terrain. L'objectif global reste de parvenir le plus rapidement possible à la solution des deux États en vue d'une paix fondée sur les frontières d'avant 1967, en reconnaissant que cet objectif est essentiel à un règlement pacifique du conflit arabo-israélien dans son ensemble, conformément aux résolutions pertinentes et à l'Initiative de paix arabe. Ayant fait un compromis historique il y a plusieurs décennies, les dirigeants palestiniens ont affirmé à maintes reprises leur attachement à l'objectif internationalement reconnu de deux États et leur volonté de s'engager dans des négociations sérieuses en vue d'un règlement juste des questions liées au statut final : réfugiés palestiniens, Jérusalem, implantations, frontières, eau et sécurité, à cette fin.

Cet engagement demeure en dépit des obstacles qu'Israël, Puissance occupante, continue de poser, par ses politiques et pratiques illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui continuent d'exacerber la situation sur le terrain, de compliquer les questions sensibles et de raviver les tensions, ainsi que de l'entrave faite à toutes les initiatives prises au cours de l'année écoulée en vue de relancer les négociations de paix. Malgré ces difficultés, les dirigeants palestiniens continuent d'être disposés à négocier de bonne foi sur la base de paramètres crédibles, et d'envisager sous un jour positif l'action entreprise à cet égard par la communauté internationale, notamment par le Quatuor et individuellement par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, la Fédération de Russie et d'autres États Membres concernés. Ils ont souligné en outre à maintes reprises que le statu quo dans le territoire palestinien occupé n'était pas viable et constituait un facteur d'instabilité, d'où la nécessité urgente de parvenir à la paix, notamment au vu des bouleversements qui secouent le Moyen-Orient.

Ainsi, malgré des circonstances défavorables tant sur le plan politique que sur le terrain, les dirigeants palestiniens, avec l'aide du comité ministériel de suivi de la Ligue des États arabes, ont accepté de participer à des négociations directes début septembre 2010 à Washington à l'invitation du Président des États-Unis Barack Obama, de la Secrétaire d'État Hillary Clinton et de l'Envoyé spécial George Mitchell. Cette tentative de relancer les négociations est survenue à la suite de la déclaration faite par le Quatuor le 20 août 2010, qui a réaffirmé avec force son soutien à des négociations directes, s'est déclaré résolument attaché aux déclarations antérieures et a affirmé sa volonté d'appuyer les parties au cours de négociations pouvant être achevées en une année, c'est-à-dire d'ici à septembre 2011, et dans la mise en œuvre d'un accord. Il est regrettable que l'effort sincère et la souplesse

manifestée par la Palestine, ainsi que l'action du Quatuor et en particulier l'allocution visionnaire prononcée par le Président Obama devant l'Assemblée générale le 23 septembre 2010, n'aient suscité que de l'intransigeance et de nouvelles violations de la part d'Israël, le Gouvernement israélien ayant refusé immédiatement après cette date de prolonger son prétendu "moratoire partiel" sur les activités de peuplement, ce qui a complètement miné les négociations, avec la poursuite de la colonisation délibérée et illégale du territoire palestinien occupé, notamment dans Jérusalem-Est occupée et alentour.

Ainsi qu'il est demandé dans la résolution 65/16, et également de façon unanime par la communauté internationale, les dirigeants palestiniens continuent de préconiser la cessation complète de toutes les activités israéliennes de peuplement, qui sont illégales et continuent d'être un obstacle majeur à la paix. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas là d'une condition de la Palestine mais d'une obligation juridique qui incombe à Israël en vertu de la quatrième Convention de Genève, des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de la feuille de route du Quatuor, et qui est essentielle à la reprise d'un processus de paix crédible, visant à instaurer la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. L'initiative engagée en février 2011 au Conseil de sécurité pour faire cesser la campagne de peuplement destructive et illégale menée par Israël, qui a reçu l'appui de près de 130 États Membres qui se sont portés coauteurs de la résolution et le plein appui de 14 des membres du Conseil, était destinée à obliger Israël à cesser toutes ses activités de peuplement, à respecter la loi et à instaurer un environnement propice à la reprise de véritables négociations susceptibles d'aboutir.

Par ailleurs, les prétextes illogiques qu'Israël invoque pour justifier sa campagne de colonisation illégale reviennent à imposer arbitrairement des conditions préalables en vue d'arracher de nouveaux gains politiques sur la seule base du déséquilibre des pouvoirs et de l'impunité dont Israël bénéficie : ils visent à déformer la réalité sur le terrain, à détourner l'attention des questions de base liées au conflit et à miner le processus de paix. La mauvaise foi persistante du Gouvernement israélien et son manque total de respect à l'égard des principes convenus du processus de négociation privent la partie palestinienne d'un partenaire pour la paix. Cette vérité inquiétante a été confirmée par le rejet arrogant de la part du Premier Ministre israélien de l'appel, lancé par le Président Obama dans un discours sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord le 19 mai 2011, à l'établissement d'une base bien délimitée de négociations entre les deux parties, dans lequel il a souligné que "les frontières d'Israël et de la Palestine devaient être fondées sur le tracé de 1967, avec des échanges faits d'un commun accord, de sorte que des frontières sûres et reconnues soient établies pour les deux États". Si cette déclaration a été favorablement accueillie par la partie palestinienne et le reste de la communauté internationale, les autres membres du Quatuor ayant immédiatement entrepris une action sur la base de cette position, Israël continue à ce jour de faire preuve d'intransigeance et de s'opposer à toute tentative de reprise des négociations, même sur cette base minimale.

En outre, malgré l'évolution défavorable de la situation qui se poursuit dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du fait des actions israéliennes illégales – notamment les activités de peuplement, la

construction et l'extension des colonies et du mur, le transfert de nouveaux colons et la confiscation de terres palestiniennes; la violence et la terreur dont les colons font un usage incontrôlé contre la population civile palestinienne; la démolition des habitations et des biens, l'expulsion des familles palestiniennes et la révocation de leurs droits de résidence, qui ont entraîné le déplacement de milliers de personnes; l'imposition du blocus sur la bande de Gaza qui constitue un châtimeur collectif à l'encontre de toute la population, en plus d'autres formes de châtimeur collectif; l'incarcération de milliers de civils palestiniens, y compris des femmes et des enfants, dans les geôles israéliennes; et les raids et les agressions militaires –, les dirigeants palestiniens se sont efforcés de maintenir une dynamique productive afin de répondre aux besoins du peuple palestinien, d'alléger ses souffrances sous l'occupation et de satisfaire au bout du compte ses aspirations nationales légitimes à la liberté, la justice, la paix, la sécurité et la dignité dans sa patrie.

À cette fin, les dirigeants palestiniens ont cherché à promouvoir un environnement propice à la reprise des négociations de paix et participé à tous les efforts pertinents menés aux niveaux régional et international, y compris à l'ONU, de bonne foi et dans un esprit de compromis historique. Ils se sont également engagés activement au niveau bilatéral avec des États Membres de toutes les régions – Asie, Afrique, Europe, Amérique latine et Amérique du Nord – ainsi qu'au niveau multilatéral avec des groupes régionaux et des groupes politiques tels que la Ligue des États arabes, le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation de la coopération islamique, en vue de mobiliser et d'accroître l'appui au peuple palestinien, y compris à la reconnaissance de l'État de Palestine, et à un règlement de paix équitable. Les activités de sensibilisation menées par les Palestiniens, qu'elles soient diplomatiques, publiques ou médiatiques, ont toujours reflété un solide respect pour le droit international, les résolutions des Nations Unies et un fort attachement à la paix, et réaffirmé une position responsable à l'appui de la solution des deux États.

Sur le terrain, les dirigeants palestiniens continuent de participer activement, avec un solide appui international, au développement et au renforcement des institutions palestiniennes, en prévision de l'indépendance de l'État. La mise en œuvre du plan biennal de l'Autorité nationale palestinienne, lancé en août 2009 par le Premier Ministre Fayyad et qui chapeaute ces efforts, est en passe d'être achevée, la seconde phase, soit la "ligne droite vers la liberté", devant être terminée en août 2011. Les progrès importants faits à cet égard ont été salués et reconnus par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'ONU dans des rapports récents, qui tous attestent que la Palestine est prête à l'indépendance. C'est l'occupation israélienne dans toutes ses manifestations qui demeure le principal obstacle à la réalisation intégrale des objectifs de ce plan.

De même, la reconstruction et le renouveau économique de la bande de Gaza, une priorité pour les dirigeants palestiniens en vue d'alléger les souffrances de la population civile et de lui donner l'espoir et la perspective d'un avenir plus stable, plus pacifique et plus prospère, continuent d'être minés par la Puissance occupante. La reconstruction des habitations, des infrastructures, des écoles, des hôpitaux et des biens agricoles et commerciaux continue d'être bloquée par Israël du fait du bouclage de Gaza et des

restrictions sur l'entrée des matériaux de construction et des matières premières nécessaires. Malgré ces obstacles de taille, les dirigeants palestiniens ne ménagent aucun effort pour faire avancer la reconstruction de Gaza, avec le ferme appui et la coopération de la communauté internationale, y compris les pays donateurs, les organismes d'aide humanitaire et la société civile.

Les dirigeants palestiniens se sont également efforcés de promouvoir la réconciliation et l'unité parmi les factions politiques palestiniennes. De sérieux efforts ont été déployés pour mettre un terme à la division qui règne depuis près de quatre ans, comme l'avait demandé le peuple palestinien et conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, aux diverses déclarations du Quatuor et aux appels à l'unité lancés dans le monde entier, y compris par la Ligue des États arabes, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la coopération islamique et l'Union européenne. Après la signature de l'accord de réconciliation au Caire le 4 mai 2011, les dirigeants palestiniens ont décidé de tout faire pour préserver l'unité, sachant combien elle est essentielle pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits et de satisfaire ses aspirations nationales.

Les dirigeants palestiniens continuent également de poursuivre leurs efforts en vue d'élargir la reconnaissance de l'État de Palestine sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Ils se sont vivement félicités de la reconnaissance accordée ces derniers mois par divers États Membres, s'ajoutant aux nombreuses déclarations de reconnaissance qui ont suivi la Déclaration d'indépendance de la Palestine en 1988, qui constituent toutes des affirmations de soutien au droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination, pleinement conformes à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux résolutions pertinentes. Ces déclarations de reconnaissance vont aussi dans le sens du consensus international sur les paramètres d'un règlement de paix prévoyant deux États, avec un État de Palestine indépendant, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières d'avant 1967. Chercher à obtenir la reconnaissance de la Palestine par les autres pays du monde n'est pas un acte unilatéral mais au contraire une entreprise véritablement multilatérale et constitue une contribution positive vers la réalisation de l'objectif de la solution des deux États. En fait, nous sommes convaincus que la reconnaissance de la Palestine fait partie intégrante des responsabilités politiques, juridiques et morales de la communauté internationale en vue d'obtenir un règlement juste, durable et global du conflit, en ayant présente à l'esprit la date butoir de septembre 2011, qui a été avalisée internationalement.

Les événements spectaculaires qui ont eu lieu au Moyen-Orient sont en train de modifier le paysage géopolitique de la région et mettent sur le devant de la scène les aspirations universelles de tous les peuples à la liberté, à la justice, à la démocratie et au respect des droits de l'homme. Malgré les graves difficultés qui subsistent, c'est dans cet esprit que les dirigeants palestiniens continuent de s'efforcer de satisfaire les aspirations nationales du peuple palestinien. Ils continuent d'être pleinement attachés à la voie de la paix et de la justice et déterminés à mettre un terme à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et à obtenir l'indépendance de l'État de Palestine sur la

base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'une solution équitable visant à mettre fin aux souffrances des réfugiés palestiniens.

La Palestine continuera, aux niveaux bilatéral et multilatéral, d'exhorter les membres de la communauté internationale à redoubler d'efforts pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent, y compris le respect des principes de la résolution 65/16 sur le règlement pacifique de la question de Palestine, et l'application des dispositions de la résolution. Nous espérons profondément que les efforts positifs et constructifs des dirigeants palestiniens et l'action régionale et internationale entreprise à cet égard puissent converger d'ici à septembre 2011 pour raffermir la volonté politique et donner l'élan nécessaire pour finalement faire cesser le conflit israélo-palestinien et permettre à la Palestine de prendre la place qui lui revient parmi la communauté des nations, de façon que la paix, la justice et la sécurité puissent prospérer dans la région, mettant ainsi un terme au conflit arabo-israélien dans son ensemble. »

II. Observations

6. Les efforts déployés pour parvenir au règlement pacifique de la question de Palestine ont donné lieu à des progrès limités durant la période considérée, et le niveau de confiance, aussi bien entre les parties que dans le processus politique, est aujourd'hui plus faible que jamais. Les espoirs suscités par le début de pourparlers directs le 2 septembre 2010 se sont rapidement émoussés. Les négociations ont été interrompues et sont dans l'impasse depuis le mois d'octobre. Les Palestiniens ont toutefois poursuivi leur programme d'édification de l'État. Ils ont également repris le cours de leur démarche visant à réunifier la Cisjordanie et Gaza. Sur le terrain, la situation est restée difficile, en particulier pour la population qui vit en état de siège à Gaza, tandis qu'Israël demeure sous la menace des tirs de roquette. En Cisjordanie, les tensions ont persisté, en raison notamment de l'accélération des activités d'implantation de colonies israéliennes.

7. Comme suite aux pourparlers indirects organisés en mai 2010 par les États-Unis, le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas se sont rencontrés à Washington, les 1^{er} et 2 septembre, sous les auspices du Président Obama et de la Secrétaire d'État Clinton, en vue d'entamer des négociations israélo-palestiniennes directes. Une deuxième série de pourparlers a eu lieu les 14 et 15 septembre. Le Premier Ministre Netanyahu a déclaré voir dans le Président Abbas un partenaire pour la paix, et ce dernier a pour sa part exprimé le souhait qu'il soit mis un terme définitif au conflit. Les deux dirigeants ont réaffirmé leur attachement à une solution à deux États et se sont engagés à rechercher une solution fondée sur deux États pour deux peuples. Ils sont tombés d'accord pour dire que les négociations pourraient être menées à bien en une année, et que leur but était de régler toutes les questions relatives au statut final, à savoir les frontières, la sécurité, les réfugiés et Jérusalem. J'ai appelé les deux camps à faire preuve d'initiative, de courage et de responsabilité pour réaliser les aspirations des deux peuples, et j'ai salué les efforts des États-Unis en ce sens.

8. Les négociations se sont toutefois interrompues lorsque a pris fin, le 26 septembre, le moratoire israélien de 10 mois sur la construction de nouvelles colonies. Le Président Abbas a indiqué qu'il ne poursuivrait pas les négociations

directes à moins qu'Israël ne gèle ses activités de peuplement. La montée de la défiance mutuelle a compromis la reprise des pourparlers bilatéraux directs. J'ai dit ma déception que le moratoire ne soit pas reconduit, et réaffirmé que les activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, étaient contraires au droit international. J'ai exhorté Israël à remplir l'obligation qui lui incombe en vertu de la feuille de route de geler les nouvelles implantations. Le Quatuor pour le Moyen-Orient a déploré l'abandon du moratoire et répété avec force que des mesures prises unilatéralement par l'une ou l'autre des parties ne sauraient préjuger de l'issue des négociations et ne seraient pas reconnues par la communauté internationale.

9. Le 9 octobre, lors de son sommet tenu à Syrte (Libye), la Ligue des États arabes a déclaré souscrire à la position du Président Abbas consistant à ne pas poursuivre les négociations à moins qu'Israël ne gèle ses activités de peuplement. Dans les mois qui ont suivi, elle a organisé plusieurs réunions à l'appui des efforts palestiniens. Les dirigeants palestiniens ont lancé une campagne diplomatique visant à s'assurer la reconnaissance bilatérale d'un État de Palestine indépendant dans des frontières conformes aux lignes de cessez-le-feu qui existaient avant le 4 juin 1967. Plusieurs États, notamment en Amérique du Sud, ont annoncé qu'ils reconnaîtraient un tel État. Le Gouvernement israélien a continué d'appeler à la poursuite des négociations, au motif que la question des implantations serait réglée dans le cadre d'un accord sur le statut final.

10. Les États-Unis se sont efforcés de maintenir les pourparlers indirects après qu'ils ont annoncé en décembre la fin de leurs tentatives visant à faire réinstaurer le moratoire sur les implantations. En février, les membres du Quatuor ont pris des mesures diplomatiques afin de consulter séparément les parties, en examinant de près leurs vues sur la manière de reprendre les négociations sur toutes les questions de fond, y compris les frontières et la sécurité. J'ai appuyé cette démarche sans réserve, convaincu que des paramètres convenus à l'échelle internationale sont nécessaires pour poser les bases d'un retour à des négociations fructueuses. J'ai également apporté mon plein soutien au travail accompli sans relâche par le sénateur Mitchell, jusqu'à sa démission, le 13 mai, de son poste d'Envoyé spécial des États-Unis au Moyen-Orient.

11. Le 19 mai, le Président Obama a énoncé d'importants principes devant servir de base aux négociations, en particulier sur la question des frontières, qui devraient correspondre aux lignes de 1967, hormis des échanges mutuellement convenus, faire l'objet de dispositions de sécurité assez solides pour prévenir toute résurgence des actes de terrorisme, empêcher la contrebande d'armes, assurer la sûreté aux points de passage et permettre un retrait total par étapes des forces armées israéliennes, parallèlement à un transfert aux Palestiniens des responsabilités en matière de sécurité dans un État souverain qui ne soit plus une zone militarisée.

12. Je me suis associé aux principaux responsables du Quatuor pour appuyer les grandes orientations proposées par le Président Obama et encourager le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas à y souscrire. Dans sa déclaration du 20 mai, le Quatuor a appelé les parties à reprendre les négociations bilatérales directes. Ses principaux responsables se sont réunis à Washington, le 11 juillet, pour déterminer comment traduire le discours du Président Obama en un cadre convenu à l'échelle internationale pour la reprise des pourparlers. Cependant, au vu des divergences persistantes entre les parties au sujet des termes sur lesquels devraient

reposer les tractations, les membres du Quatuor ont décidé de travailler à aplanir les différences avant de publier une déclaration susceptible de contribuer à ramener les deux parties à la table des négociations. Les discussions et les efforts du Quatuor ont continué durant l'été, tandis que la situation se dégradait sur le terrain et qu'un fossé de méfiance se creusait entre les deux camps.

13. En août, faute d'avancée politique et face à la poursuite des activités de peuplement israéliennes, les dirigeants palestiniens, appuyés par le Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe, ont confirmé leur intention d'approcher les Nations Unies au début de la nouvelle session de l'Assemblée générale en exhortant les États Membres à reconnaître un État palestinien dans les frontières de 1967 et en demandant le statut de Membre à part entière de l'Organisation. Le Gouvernement israélien a fait entendre sa vive opposition à une telle démarche.

14. La Charte des Nations Unies établit clairement que les décisions relatives à la reconnaissance d'un État et à son adhésion à l'ONU incombent aux États Membres et aux organes intergouvernementaux de l'Organisation. Mon rôle, en tant que Secrétaire général, serait de transmettre la demande d'adhésion palestinienne au Conseil de sécurité.

15. Partisan actif de la solution de deux États, je reste fermement convaincu que les Palestiniens devraient disposer de leur propre État indépendant et viable vivant côte-à-côte avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité. La reprise de négociations de fond pour régler toutes les questions se rapportant au statut permanent doit donc demeurer notre priorité à tous. Alors que nous abordons le mois de septembre, je continue d'espérer que la communauté internationale sera en mesure de trouver une manière légitime et équilibrée d'aller de l'avant pour aider les parties à atteindre le but consistant à mettre fin au conflit et à établir un État palestinien souverain et viable.

16. La situation reste tendue à Jérusalem-Est occupée. J'ai dit ma préoccupation concernant la construction de nouvelles colonies, les démolitions de maisons et les évictions de familles palestiniennes, et j'ai déploré la démolition, en janvier, du Shepherd's Hotel, qui se trouvait dans un quartier palestinien. Durant la période considérée, des affrontements violents se sont également produits dans des zones sensibles de Jérusalem-Est, témoignant des tensions causées par la présence et l'expansion de communautés de colons au cœur des quartiers palestiniens, notamment Silwan, Sheikh Jarrah et Ras al-Amud. Fait nouveau très inquiétant, le Gouvernement israélien a annoncé en août la construction de plusieurs nouvelles colonies à Jérusalem-Est. Je reste également préoccupé par la situation des droits de l'homme des résidents palestiniens de Jérusalem-Est et continue de m'opposer à toute mesure visant à leur faire quitter la ville de force, y compris la révocation de leurs droits de résidence. En août, manquant à leurs obligations découlant de la feuille de route, les autorités israéliennes ont prolongé la fermeture de la Maison d'Orient et de la Chambre de commerce à Jérusalem-Est au titre de l'interdiction en vigueur des institutions gouvernementales palestiniennes dans la ville. Le cas de trois députés palestiniens affiliés au Hamas, menacés d'expulsion, n'a toujours pas été réglé depuis juin 2010.

17. Le 23 mars, une bombe a explosé à proximité d'un arrêt de bus à Jérusalem-Ouest, tuant une civile et blessant 30 Israéliens. J'ai fermement condamné cet acte de terrorisme et appelé à la cessation immédiate des agissements de cette nature et

des violences contre les civils, afin d'empêcher une nouvelle escalade et des pertes humaines supplémentaires.

18. La question de Jérusalem est liée au statut final et requiert donc une solution négociée. J'insiste sans relâche sur la nécessité de parvenir à faire de la ville, par des négociations, la capitale de deux États, Israël et la Palestine, en définissant pour les lieux saints des conditions acceptables par tous. Il est également crucial que les autorités politiques et religieuses des deux camps continuent de veiller à ce que les droits culturels et religieux de tous soient dûment respectés.

19. En Cisjordanie, la mise en œuvre du programme d'édification de l'État, lancé par l'Autorité palestinienne en août 2009, a pris fin durant la période à l'examen, bien qu'elle ait été limitée au territoire contrôlé par l'Autorité, autrement dit hors de la zone C, Jérusalem-Est et Gaza. Cette démarche a constitué une contribution essentielle à la recherche d'une solution politique.

20. En avril, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a signalé dans un rapport au Comité spécial de liaison que, dans les six domaines où l'ONU était le plus engagée, les fonctions gouvernementales étaient suffisantes pour permettre l'administration viable d'un État¹. Les réalisations du programme d'édification de l'État devraient être appuyées davantage, conformément aux objectifs du Plan de développement national (2011-2013) de l'Autorité palestinienne.

21. Malgré des contraintes financières, la croissance du PIB réel s'est maintenue, atteignant 8,3 % au premier trimestre de 2011 par rapport à la même période en 2010. Cela s'explique notamment par les réformes institutionnelles qui sont actuellement menées avec l'appui des donateurs, et par des mesures antérieures visant à faciliter les déplacements et le passage.

22. J'ai continué d'engager les donateurs à fournir dans ce cadre une aide opportune. Leur appui à l'Autorité palestinienne s'est avéré largement insuffisant en 2011, compromettant la capacité de celle-ci à respecter ses obligations financières, parmi lesquelles le versement des salaires. J'ai aussi encouragé vivement le Gouvernement israélien à faire tout le nécessaire pour faciliter la croissance, y compris en allégeant les restrictions imposées à la circulation des biens et des personnes vers, depuis et au sein de la Cisjordanie.

23. L'Autorité palestinienne a continué de voir son action entravée par l'occupation et des activités de peuplement. À cet égard, j'ai rappelé à Israël ses engagements au titre de la feuille de route en vertu desquels il devait geler toutes les activités de peuplement, y compris par « croissance naturelle », et démanteler les colonies avancées établies depuis mars 2001. Les activités de peuplement vont à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité, de la quatrième Convention de Genève et des obligations d'Israël en application de la feuille de route. Elles compliquent la réalisation d'une solution à deux États et préjugent des questions demeurant à régler quant au statut final.

24. L'Autorité palestinienne a continué de prendre des initiatives louables pour maintenir l'ordre public dans les zones qu'elle contrôle et renforcer ses capacités en

¹ Les six domaines en question sont : la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme; les moyens de subsistance et les secteurs productifs; l'éducation et la culture; la santé; la protection sociale; les infrastructures et l'eau.

matière de sécurité. Un sixième et un septième bataillon des Forces nationales de sécurité palestiniennes ont suivi un entraînement en Jordanie avant d'être déployés en Cisjordanie durant la période considérée.

25. En août 2011, le nombre de points de contrôle s'élevait à environ 523, dont 62 étaient gardés en permanence, contre 509 au total en août 2010, dont 64 opérant sans interruption. Je suis de plus en plus préoccupé par le déplacement forcé de Palestiniens en raison des démolitions, en particulier dans la zone C, où 470 bâtiments ont été rasés au cours de la période considérée.

26. J'ai accueilli avec appréciation les efforts de M. Tony Blair, Représentant spécial du Quatuor, à l'appui du développement économique dans l'ensemble du territoire palestinien occupé. Je me suis félicité du train de mesures qu'il a annoncé en février avec le Premier Ministre Netanyahu, pour la Cisjordanie et pour Gaza, qui doit être mis en œuvre intégralement et complété par des mesures ultérieures.

27. Les violences au sein ou émanant de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, se sont poursuivies, sous forme d'attaques terroristes, d'agressions de Palestiniens par des colons – également en représailles des mesures prises par le Gouvernement israélien, notamment celle consistant à frapper d'illégalité les colonies avancées – et d'opérations de sécurité israéliennes. Au total, 14 Palestiniens ont été tués, dont 3 militants, et 1 398 blessés par les Forces de défense israéliennes. Les actes de violence commis par des colons contre des Palestiniens se sont multipliés, faisant 3 morts et 182 blessés en 366 attaques contre des personnes et leurs biens, y compris le déracinement de milliers d'oliviers. Quatre lieux saints musulmans ont en outre été profanés durant la période considérée, dont deux mosquées de Cisjordanie endommagées par des incendies criminels en octobre et juin, respectivement. Les incursions et arrestations effectuées par les Israéliens ont légèrement diminué en Cisjordanie, mais leur nombre est toutefois resté très élevé en dépit d'une amélioration des activités de sécurité palestiniennes et de la coopération avec les Forces de défense israéliennes. Au cours de la même période, on a dénombré 63 attaques palestiniennes contre des colons, lesquelles ont fait 6 morts et 27 blessés chez les Israéliens de Cisjordanie. Le 12 mars, cinq personnes d'une même famille ont été tuées dans la colonie d'Itamar, en Cisjordanie, à l'occasion d'un acte de violence choquant que moi-même et le Quatuor avons condamné dans les termes les plus forts. Le 29 août, huit Israéliens ont été blessés lorsqu'un Palestinien venu de Cisjordanie a lancé sa voiture contre un groupe de jeunes et de policiers à Tel-Aviv. Je n'ai eu de cesse de condamner toutes les attaques aveugles contre des civils et d'appeler au respect du droit international humanitaire en toute circonstance. J'ai par ailleurs exhorté les parties à trouver les responsables des incidents violents de ce type et à les traduire en justice.

28. J'estime que la meilleure manière de répondre aux préoccupations légitimes des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité consiste à intensifier la coopération, continuer de renforcer les moyens d'action de l'Autorité palestinienne en vue de mener des activités et d'obtenir des résultats dans le domaine de la sécurité, réduire encore le nombre d'incursions des Forces de défense israéliennes dans les zones palestiniennes, faire droit sans exception aux manifestations non violentes légitimes, encourager le Gouvernement israélien à lutter contre les violences commises par les colons, et les dirigeants palestiniens à prévenir les incitations à la violence, assurer le développement économique et, surtout, reprendre des négociations politiques crédibles.

29. Bien que les plans établis pour organiser des élections présidentielles, législatives et municipales ne se soient pas concrétisés durant la période considérée, j'espère encore qu'il sera possible dans un proche avenir de tenir des élections libres et régulières dans l'ensemble du territoire palestinien occupé.

30. Contrairement à l'avis consultatif donné par la Cour internationale de Justice le 9 juillet 2004, la barrière continue de dévier sensiblement de la Ligne verte tracée en 1967, pour pénétrer à l'intérieur du territoire palestinien occupé. Elle continue de restreindre l'accès des Palestiniens à Jérusalem-Est, aux principaux services sociaux et aux terres agricoles. Les manifestations de Palestiniens, d'Israéliens et de militants étrangers contre la construction de la barrière se sont poursuivies durant la période considérée, donnant parfois lieu à des affrontements avec les forces de sécurité israéliennes.

31. Conformément aux dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 2006, j'ai présenté, le 27 juin, un rapport sur l'activité du Bureau du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé. Lors de sa visite en février, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a mis en avant les effets redoutables que la fragmentation de la Cisjordanie par le mur, les colonies et les points de passage entraîne sur les droits de l'homme, la paix, le développement et le droit des Palestiniens à disposer d'eux-mêmes.

32. Le Gouvernement israélien a maintenu le blocus de la bande de Gaza, où le Hamas continuait d'exercer un contrôle de fait.

33. Les tensions entre Gaza et Israël se sont aggravées de manière alarmante durant la période considérée, tout particulièrement en janvier, mars, avril et août. En avril, un missile antichar guidé a frappé un car scolaire israélien, tuant un jeune passager et blessant le chauffeur. Israël a répliqué par des opérations militaires appuyées. Le calme est revenu le 10 avril. Il a de nouveau été rompu le 18 août, lorsque des attentats coordonnés ont tué huit Israéliens, dont six civils, dans le sud d'Israël, entraînant des représailles israéliennes contre des cibles situées à Gaza. J'ai immédiatement condamné dans les termes les plus forts les attaques terroristes du 18 août et appelé toutes les parties à la retenue. Tant en avril qu'en août, l'Égypte et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ont contribué pour beaucoup à l'apaisement des tensions.

34. Sur l'ensemble de la période considérée, les militants palestiniens ont tiré 961 munitions – roquettes et obus de mortier –, faisant 2 morts et 36 blessés parmi les civils israéliens. Un soldat israélien a été tué et deux ont été blessés à Gaza au cours de la même période. Les Forces de défense israéliennes ont effectué 224 frappes aériennes et 122 incursions. Au total, 43 civils palestiniens ont été tués et 350 blessés à Gaza. On a par ailleurs dénombré 70 morts et autant de blessés dans les rangs des militants. L'ONU n'a pas cessé d'exprimer sa préoccupation face aux actes du Hamas et d'autres groupes de militants à Gaza qui visent à exacerber les tensions, mettant en danger les civils des deux camps, d'appeler Israël à faire preuve de la plus grande retenue et d'exhorter les parties à respecter l'intégralité de leurs obligations en matière de protection des civils.

35. L'amélioration des conditions de vie de la population civile, actuellement déplorable, et la restauration d'une économie viable à Gaza, y compris en revitalisant le secteur privé légitime, sont demeurées des priorités importantes pour

l'ONU. À cette fin, l'Organisation a eu de nombreux échanges avec le Gouvernement israélien, ainsi qu'avec les autres membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, en vue de promouvoir la reconstruction, de libéraliser plus avant les importations, en particulier de matériaux de construction, et de permettre les exportations.

36. À cet égard, j'ai accueilli avec satisfaction les mesures adoptées par le Gouvernement israélien, durant la période considérée, pour assouplir le blocus. L'Égypte a également facilité le passage des personnes au poste frontière de Rafah. Toutefois, le blocus a continué de compromettre gravement la situation humanitaire des civils et maintient la population de Gaza dans des conditions intenable et inacceptables. J'ai insisté sans relâche auprès du Gouvernement israélien pour qu'il lève le blocus, en application de la résolution 1860 (2009), tout en rappelant qu'il convenait de répondre à ses préoccupations légitimes en matière de sécurité, notamment en prenant des dispositions systématiques pour empêcher la contrebande d'armes vers Gaza.

37. L'ONU a continué de réclamer la libre circulation des personnes en provenance et à destination de Gaza et la réouverture totale de l'ensemble des points de passage terrestre officiels, dont il convient en outre de rehausser la capacité. Elle a également proposé des activités programmatiques visant à revitaliser le secteur privé et à remettre en état le système de santé publique. Israël a approuvé fin août un montant total de 265 millions de dollars au titre de projets de reconstruction menés par les Nations Unies, faisant ainsi un pas notable et bienvenu pour répondre aux besoins essentiels de Gaza.

38. Néanmoins, les matériaux de construction étaient toujours bloqués à la frontière, sauf pour les projets internationaux. Ils ont par conséquent été importés par des voies souterraines illicites à destination des marchés de Gaza, profitant uniquement aux contrebandiers, aux dépens du secteur commercial légitime.

39. De manière générale, au cours de la période à l'examen, le relèvement économique s'est poursuivi à Gaza – quoique partant de très bas –, soutenu en partie par les dépenses publiques, l'aide fournie par les donateurs, la contrebande empruntant les tunnels, les importations accrues en provenance d'Israël et les exportations limitées. Le taux de chômage est toutefois resté élevé (26 %) au second trimestre de 2011. À la fin de la période considérée, 38 % des habitants de Gaza vivaient dans la pauvreté, et 75 % étaient encore dépendants de l'aide humanitaire.

40. Les rapports indiquant une hausse des violations des droits de l'homme, des exécutions extrajudiciaires et des détentions à caractère politique dans la bande de Gaza ont continué de susciter de profondes inquiétudes. L'ONU s'est alarmée que les autorités de fait du Hamas tentent de miner l'indépendance des organisations locales de défense des droits de l'homme, en particulier en décidant de fermer plusieurs associations civiles, parmi lesquelles le Sharek Youth Forum, qui était un partenaire important de l'Organisation. Préoccupante également la descente effectuée le 15 mars par les forces de sécurité du Hamas dans les bureaux d'organismes de presse internationaux. Les autorités de fait du Hamas devraient laisser les organisations civiles et les médias mener leurs activités dans le respect intégral de la liberté de la presse, ainsi que des libertés d'association et d'expression. Il est tout aussi important de veiller à ce que les activités des organismes des Nations Unies – dont certaines, en faveur des Palestiniens, sont présentées sous un jour erroné – ne soient nullement entravées.

41. D'autres incidents survenus à Gaza ont encore fait ressortir le climat de sécurité difficile où sont contraints d'évoluer la communauté humanitaire et les Nations Unies. Le 15 avril, un citoyen italien, Vittorio Arrigoni, aurait été enlevé et assassiné par un groupe salafiste. J'ai déploré ce crime. Le 25 juin, une bombe a explosé près du complexe abritant le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, causant uniquement des dégâts au mur d'enceinte.

42. Je demeure profondément préoccupé par le sort du sergent israélien Shalit, qui est retenu captif depuis plus de cinq ans. J'ai réitéré mon appel à ce que des travailleurs humanitaires puissent lui rendre visite, ainsi que mon exhortation à sa libération immédiate et sans condition. J'ai également maintenu mon appui aux efforts déployés pour convenir d'un échange de prisonniers. Il reste environ 5 500 Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes et, même si leur nombre décroît d'environ 800 à 1 000 chaque année, je continue de suivre avec inquiétude leur situation, notamment celles des femmes, des enfants et des autres personnes détenues sans procès. J'ai encore demandé que les prisonniers palestiniens soient remis aux mains de l'Autorité palestinienne.

43. En vue de permettre à la société gazaouie d'interagir avec le monde extérieur, l'ONU a facilité la venue sur place de son messenger de la paix Daniel Barenboim, accompagné de musiciens des plus grands orchestres européens, pour un concert donné le 3 mai. Le 16 juin se sont ouverts les jeux d'été de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), proposant à des milliers d'enfants de Gaza des activités de loisir et d'apprentissage.

44. La commission d'enquête indépendante sur l'incident de la flottille survenu le 31 mai 2010 en mer Méditerranée a achevé ses travaux et soumis son rapport le 2 septembre. Elle avait été chargée de tirer des conclusions à partir des faits, circonstances et contexte relatifs à l'incident, et de formuler des recommandations visant à empêcher que ne se produisent des événements similaires à l'avenir.

45. Ayant à l'esprit les résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, j'ai conservé mon appui aux démarches entreprises pour renforcer l'unité palestinienne dans le cadre des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine, des positions du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe. Je me suis félicité des mesures prises, notamment par l'Égypte, pour mettre fin aux divisions.

46. Répondant à la volonté exprimée par le peuple palestinien, le Président Abbas et les dirigeants du Hamas ont accéléré les discussions engagées en faveur de l'unité. Le 4 mai, les factions palestiniennes ont signé un accord de réconciliation sous les auspices de l'Égypte. Les échanges de vues sur les modalités d'application de l'accord se sont poursuivis pendant les mois qui ont suivi, sans grand résultat jusqu'à présent.

47. Depuis décembre, la région a été traversée de manifestations populaires réclamant changement politique et justice sociale. Le territoire palestinien occupé et Israël n'ont pas échappé aux retombées de ce mouvement. Le 15 mars, des rassemblements ont été organisés dans les grandes villes de Cisjordanie pour appeler à la fin de l'occupation israélienne et des divisions palestiniennes. Des manifestations plus importantes ont eu lieu à Gaza, qui ont malheureusement été dispersées par les forces de sécurité du Hamas. Le 15 mai, que les Palestiniens

appellent le « jour de la catastrophe », des marches organisées le long de la ligne de désengagement dans le Golan occupé, la Ligne bleue, ainsi qu'en Cisjordanie et à Gaza ont fait de nombreuses victimes à la suite d'affrontements violents avec les forces israéliennes. Il était de coutume par le passé que des manifestations soient organisées ce jour-là, mais elles étaient jusqu'alors de moindre envergure. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ont toutes deux maintenu un contact étroit avec les parties en vue de restaurer le calme. J'ai dit ma profonde préoccupation face au nombre de tués et de blessés et appelé tous les acteurs à faire preuve de retenue. Le 5 juin, des manifestations ont à nouveau eu lieu en Cisjordanie et dans le Golan occupé, entraînant la mort de 23 personnes.

48. En Israël, des rassemblements populaires de grande ampleur ont été organisés en juillet et en août pour dénoncer la hausse du coût de la vie.

49. Je tiens à exprimer mes remerciements sincères et ma profonde gratitude à Robert H. Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi qu'à Filippo Grandi, Commissaire général de l'UNRWA. Je veux également rendre hommage à l'ensemble du personnel de l'ONU qui travaille au service de l'Organisation dans des conditions difficiles, parfois dangereuses, marquées par des restrictions de circulation et d'accès. J'ai déjà protesté contre ces restrictions à plusieurs reprises auprès du Gouvernement d'Israël et j'espère voir la situation s'améliorer rapidement à cet égard.

50. La paix et la création d'un État palestinien se font attendre depuis longtemps. J'ai parfaitement conscience du caractère intenable du statu quo, dont les profonds changements politiques qui s'opèrent actuellement dans la région ne font qu'accroître l'évidence. Je reste convaincu que des négociations directes et véritables sont le meilleur moyen de parvenir à une solution globale, juste et durable qui réponde aux aspirations d'Israël et des Palestiniens, y compris la fin de l'occupation, un terme au conflit et un règlement équitable et convenu de la question des réfugiés palestiniens.

51. Je suis très préoccupé par l'insuffisance des progrès accomplis durant la période considérée en ce qui concerne la recherche d'une solution négociée qui rapproche Israël et les Palestiniens d'une paix et d'une sécurité durables, où les Palestiniens disposeraient d'un État indépendant, selon leur souhait légitime, et où les Israéliens vivraient dans des frontières reconnues et sûres. L'échec des parties à atteindre l'objectif qu'elles s'étaient fixé pour septembre 2011 de conclure un accord sur le statut final, et même à reprendre simplement les négociations, marque un recul très sérieux. J'appelle donc toutes les parties à faire preuve de volonté politique, de courage et de responsabilité en vue de parvenir à une paix mutuellement acceptable et durable qui permette de régler toutes les questions relatives au statut final. En ce sens, j'espère sincèrement que les parties se montreront résolues et feront le maximum pour créer un climat propice à la reprise de négociations directes et véritables. J'exhorte en particulier Israël à cesser toute activité de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et à prendre des mesures concrètes afin d'assouplir les nombreuses restrictions en vigueur aussi bien en Cisjordanie qu'à Gaza. Par ailleurs, j'encourage vivement tous les Palestiniens à s'engager sur la voie de la non-violence et de l'unité, et je les appelle à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer le maintien de l'ordre, de lutter contre l'extrémisme et les incitations à la violence contre Israël, et d'établir les

institutions solides et démocratiques nécessaires à l'émergence d'un État palestinien indépendant et viable. Compte tenu des conditions hautement volatiles qui prévalent, il est crucial de prévenir tout débordement de violence susceptible de compromettre le processus politique, et que les parties se gardent de prendre sur le plan pratique des mesures qui pourraient être vues comme des provocations. Il importe en outre que la communauté internationale apporte son concours effectif en élaborant un cadre d'action légitime et équilibré qui ouvre des perspectives politiques crédibles, et en menant une action ambitieuse sur le terrain.

52. En ma qualité de Secrétaire général, je veillerai à ce que l'Organisation continue d'œuvrer à la création d'un État palestinien d'un seul tenant, indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, dans le cadre d'un règlement régional global, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, à la feuille de route, à l'Initiative de paix arabe et au principe de l'échange de territoires contre la paix.
